

SUD FPA vous informe

Point Information générale : les « AI » !!!

Quand certains d'entre nous ne savent plus ce que signifie « AI » ? **Augmentation Individuelle**. D'autres n'en connaissent même pas l'existence !

Oui les « **AI** » existent toujours, mais distribuées au compte-goutte et ce sont majoritairement les classes 13 et au-delà qui en profitent, ci-dessous, l'attribution nationale par classe (source : Rapport situation comparée F/H 2017).

CLASSE	Femme	Homme	F + H
2 à 4	-	-	-
5	1	1	2
6	2	1	3
7	-	-	-
8	2	-	2
9	1	2	3
10	-	-	-
11	-	1	1
12	-	-	-
13	5	6	11
14	5	19	24
15 à 17	-	2	2
TOTAL	16	32	48

50 % des AI pour les classes 14 alors qu'ils ne représentent que 3,95% des effectifs.

1. Informations du Président du CRE

Le DR nous a annoncé que les MF allaient avoir l'obligation, à partir de la rentrée de septembre, d'inscrire sur la plateforme d'activité (ancienne plateforme mobilité) les formateurs n'ayant pas d'activité ou ayant moins de 5 stagiaires.

Les membres du CRE ont vivement réagi à cette annonce et ont rappelé que si l'employeur a bien l'obligation de fournir du travail à ses salarié-e-s, il a également l'obligation de garantir la bonne santé physique et morale de ces mêmes salarié-e-s.

Il a été rappelé au DR qu'il y a une multitude de contrat de Travail à l'AFPA, avec ou sans clause de mobilité. Il existe également une grande diversité de clause de mobilité. En conséquence une telle

décision nécessite d'avoir au préalable une discussion de fond sur le sujet. D'abord au niveau du CCE pour ensuite l'aborder en région dans les CRE.

Sur un autre sujet, le DR précise que les salarié-e-s prenant leur véhicule personnel pour leurs déplacements professionnels doivent prendre une assurance individuelle afin d'être couvert.

PROBLEME !!! ... Cela entraîne un surcoût d'environ 30 % de la prime d'assurance pour le salarié.

ET SURTOUT, NE PAS OUBLIER !!! ... Que la voiture personnelle ne fait pas partie du contrat de Travail. Un salarié n'a donc pas à prendre son véhicule pour une mission, un suivi de PAE ...

2. Résultats de la délibération du Conseil régional sur le SIEG

L'appel d'offre du **S**ervice d'**I**ntérêt **E**conomique **G**énéral (SIEG) lancé par le Conseil régional des HDF sur les Compétences clés comportait trois lots :

- Illétrisme
- Langues étrangères
- Formation dynamique vers l'emploi

L'AFPA ne s'est positionné que sur le lot « Formation dynamique vers l'emploi » ou il y avait 4500 parcours (un parcours = 340 heures en formation et 60 heures en entreprise).

L'AFPA a remporté 415 parcours pour un CA de 1 M d'Euros qu'il faudra réaliser entre le 01 sept et le 31 décembre 2018.

Ce SIEG est remporté pour 5 ans, mais sans commande MAXI ni MINI donc aucune visibilité sur les commandes possible pour les années 2019 à 2022 !

Les 11 centres retenus par le Conseil régional sont : Maubeuge – Beauvais – Calais – Cantin – Hazebrouck – Dunkerque – Laon – Liévin – Lomme – Roubaix et Valenciennes.

3. Point financier

Pour les centres HDF, le DR annonce une baisse de 30% d'activité pour l'année 2018.

Il annonce une rentrée de septembre « décevante » et un début d'année 2019 « peu engageant ».

On attend des commandes du Conseil régional pour octobre. Il y aurait 23 millions d'Euros pour les HDF, dont 40% reviendraient au groupement HEPTA+. Une partie de ces 40% doit revenir à l'AFPA.

Vous aurez compris qu'au final nous n'aurons qu'une toute petite partie de ces 23 millions d'Euros !

4. Plan QVT (Qualité de Vie au Travail)

Les membres du CRE ont unanimement refusé la présentation du plan QVT au motif que plusieurs expertises ont déjà été réalisées en région NPDC avec des plans d'actions de proposés mais jamais mis en œuvre. Les salariés sont fatigués d'être sollicités à chaque fois pour au final ZERO amélioration de leurs conditions de travail. Après une interruption de séance, le Secrétaire du CRE a lu une déclaration qui demande à la direction de remédier aux situations dont elle a déjà connaissance et de mettre en œuvre les plans d'actions déjà existants.

5. Promotions 2018

A la demande de la DRH nationale, les entretiens individuels n'ont toujours pas commencé, il n'y a donc encore aucun-e salarié-e de positionné-e par la hiérarchie sur une quelconque promotion.

La RRH a déclaré que si en septembre, rien ne s'est encore mis en route, elle prendra l'initiative pour la région d'étudier les situations les plus urgentes.

Séval CAGLAR (Roubaix)	seval.caglar@afpa.fr	03.20.01.98.06
Yannick DUBOIS (Berck)	yannick.dubois@afpa.fr	06.08.63.82.11
Jean-Marc GODGENGER (Mbge)	jean-marc.godgenger@sfr.fr	06.24.64.92.96
Danièle POLLET (DR)	daniele.pollet@afpa.fr	03.20.30.46.74
Alain KAZMIERCZAK (LV-Arras)	alain.kazmierczak@afpa.fr	06.08.45.59.85
Pierre TAILAME (DK - Hzb)	pierre.afpa@laposte.net	06.08.41.42.61

Information nationale de dernière minute !

Un séminaire est organisé par la Directrice Générale avec les Directeurs régionaux les 29 & 30 août.

Il serait question du Plan d'Entreprise annoncé pour l'automne et notamment des « Eléments de langages » à tenir en région face aux salarié-e-s.

Combien cela va-t-il encore coûter ?

Et la visio conférence ?

Communiqué SUD FPA aux « encore » salarié-e-s de l'AFPA

Alors que la Direction Générale cache aux élus et aux organisations syndicales du CCE les conséquences des orientations stratégiques sur l'emploi, le nombre de centres et le dispositif de formations, toutes les délégations, sauf SUD, ont accepté d'être consultées et de rendre un avis...après s'être toutes plaintes d'une consultation insincère et déloyale...

Rendre un avis c'était donner un « feu vert » à la Direction pour qu'elle puisse enclencher de manière irréversible son Plan d'entreprise dès l'automne.

Maintenant, le mal est fait.

Pourquoi avoir rendu un avis (l'avis positif de la CGC atteignant le comble de l'incohérence) alors que SUD FPA proposait une voie alternative (lire la déclaration SUD FPA du 13 juillet 2018 sur www.sudfpa.net) qui aurait contraint la Direction Générale à présenter les conséquences en terme d'emploi, de fermeture de centres et de GRN...et permettant au CCE de proposer d'autres solutions moins coûteuses pour le personnel.

Une voie alternative qui était pourtant en cohérence avec les déclarations des différentes délégations du CCE.

Lors de ce CCE extraordinaire du 13 juillet, les élus SUD FPA ont refusé de participer à cette consultation incompréhensible.

Pour plus d'informations : www.sudfpa.net